

*Temps partiels, détachement, exeat, mutation... Les droits des collègues se heurtent à l'austérité :*

## **UNE URGENCE : L'OUVERTURE DE LA LISTE COMPLEMENTAIRE AU CONCOURS !**

Une délégation de la FNEC FP FO a été reçue au Rectorat mercredi 21 mai 2014 à propos des demandes de détachement des Professeurs des écoles dans les corps du 2nd degré. Sur plus de 170 demandes dans l'Académie, seules 17 ont reçu un avis favorable de l'administration. Une sur dix ! La principale raison invoquée : le manque de ressources humaines. Présent lors de l'audience, le DASEN de l'Essonne a justifié ces avis négatifs par un « *risque de déficit d'enseignants à la rentrée dans le département de l'Essonne* ». Il a également précisé que la réforme des rythmes scolaires est à l'origine des nombreuses demandes de détachement.

### **Vers un recrutement de professeurs contractuels ?**

Au niveau national, 875 postes sont non pourvus au concours exceptionnel PE, soit 10 % des postes ouverts au concours. Pour la seule académie de Versailles, ce sont 252 postes proposés au concours qui ne sont pas attribués. Les conditions d'accueil, de formation et de rémunération des stagiaires constituent un véritable repoussoir visant à décourager les étudiants. C'est la conséquence directe de la mastérisation des concours. C'est aussi la conséquence de la réforme des rythmes scolaires, qui fait fuir les vocations.

Ainsi, des classes pourraient se retrouver sans enseignant à la rentrée. Des contractuels sans formation pourraient être recrutés.

Dans le même temps, certains candidats au concours se voient opposer une note éliminatoire. Ils ont pourtant obtenu une note supérieure au seuil d'admission. Ils sont pourtant en poste depuis la rentrée et ont donné satisfaction auprès des formateurs et des inspecteurs. Comment comprendre ? Les candidats recalés considérés comme « *inaptes* » à être enseignants stagiaires sous statut de fonctionnaires d'Etat sont, pour l'administration, tout à fait « *aptes* » à être enseignants contractuels, sans droit ni garantie !

La FNEC FP FO revendique l'arrêt des notes éliminatoires au concours. Elle soutiendra toutes les demandes de recours et les demandes de rapports de jurys.

Pour Force Ouvrière il faut se débarrasser de la mastérisation, de la réforme des rythmes scolaires, comme de l'austérité. C'est un seul et même combat : celui de la défense de l'école de la République et de l'instruction, celui de la défense du statut de la Fonction Publique et des statuts nationaux des enseignants.

### **Tous les postes doivent être pourvus**

Toutes les mesures doivent être prises afin qu'aucun poste ouvert au concours ne soit perdu. Les 252 postes non pourvus doivent être attribués. La FNEC FP FO exige l'ouverture immédiate de la liste complémentaire au concours. Tous les postes doivent être pourvus à hauteur des besoins des écoles.

**Signez la pétition au dos :** 

---

---

Nous, soussignés, revendiquons :

- l'ouverture de la liste complémentaire au concours
- l'abandon de la mastérisation
- l'abandon de la réforme des rythmes scolaires
- la création des postes à hauteur des besoins

NOM Prénom	Qualité	Signature

*A renvoyer à la section de la FNEC FP Force Ouvrière de votre département :*

**Yvelines** : FNEC FP FO 78 - 4 place de Touraine 78000 VERSAILLES – 06 43 46 06 62

**Essonne** : FNEC FP FO 91 - 12 place des Terrasses de l'Agora 91000 EVRY – 06 28 34 82 04

**Hauts-de-Seine** : FNEC FP FO 92 - 14 rue Paul Bert 92130 ISSY LES MX – 01 40 93 04 12

**Val d'Oise** : FNEC FP FO 95 - UD FO, 38 rue d'Eragny - 95310 Saint-Ouen l'Aumône – 07 70 60 42 07

 *FD la différence, FD l'indépendance*